

CERTIFICAT CONSUEL IRVE

VISA DU CONSUEL

Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité
Cadre réservé au CONSUEL

CADRE RÉSERVÉ AU CONSUEL

N° Client : _____



ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR"

Nom du contact : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. portable : _____

Mail : _____ @ _____

INSTALLATEUR*

INSTALLATION DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nom du site * : _____

Type de bâtiment * : MAISON INDIVIDUELLE BÂTIMENT COLLECTIF D'HABITATION LOTISSEMENT D'HABITATION

Adresse * N° : _____ Rue : _____

Complément : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Latitude : _____ Longitude : _____

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Puissance au Point de Livraison * : Pu ≤ 36 kVA (courant ≤ 90 A en monophasé ou courant ≤ 60 A en triphasé).

Pu > 36 kVA → Fournir le dossier technique SC 143 (1)

Schéma de Liaison à la Terre * : TT TN

Nombre de points de charge installés :

	Nombre *
Borne ou socle mode 1-2	
Borne mode 3	
Borne avec socle mode 1-2 et socle mode 3	

L'installateur soussigné (2) atteste que l'installation électrique IRVE, objet de ce certificat, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur (3) et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables au jour de la signature du présent certificat. (1)

(4) Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierai avant l'écoulement de ce délai. Dans le cas contraire, la visite sur site interviendra 1 mois après la date de réception du présent Certificat.

Date * : ___/___/___

Signature *

* Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande

(2) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur"

(3) : Règles de sécurité de la norme NF C 15-100, guide UTE C 15-722, article 3 du décret 2017-26 du 12/01/2017

(4) : Le droit de rétractation est valable uniquement si l'installateur est un particulier

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture.

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre